

Conquête et reconquête des Polders à Bouin, en Vendée

par F. VERGER

L'ancienne île de Bouin, dans le Marais breton, n'a cessé de s'accroître par suite de l'effort de l'homme associé au colmatage naturel. Réunie au continent par les alluvions, elle s'étend aux dépens de l'estran de la Baie de Bourgneuf. Les dernières entreprises d'endiguement avant l'époque actuelle sont celles qui furent conduites par la société d'endiguement d'Achille LE CLER, sous le Second Empire. Cette société, outre d'autres endiguements à Beauvoir et dans l'île de Noirmoutier, conquît le polder des Champs (100 ha) en 1860, celui du Dain (140 ha) en 1862-63 et celui de la Coupelasse (183 ha) en 1867.

Les travaux de construction de ces trois polders situés sur les rivages de la commune de Bouin ont été décrits par Achille LE CLER dans un Mémoire rédigé pour la Société des Ingénieurs civils en 1867 (1). Après une étude hydrographique, topographique et sédimentologique permettant de décider le tracé des digues, la société d'endiguement demanda à l'Administration la mise en adjudication des lais de mer. L'Administration dut faire une longue enquête puisque ces questions intéressaient les ministères des Travaux Publics, de la Marine, de la Guerre et des Finances. Les lais de mer, mis à l'adjudication publique, furent finalement concédés pour 200 à 250 francs d'alors l'hectare. La société adjudicataire commença la construction de chaque polder par l'édification d'une petite chaîne de colmatage située en arrière du tracé de la future digue. Cette chaîne, faite d'un mètre cube de pierres au mètre linéaire, favorisait le colmatage en arrière, en réduisant la vitesse des eaux au jusan tout en limitant les effets de l'érosion à marée haute. Dès que la petite chaîne fut achevée, une seconde chaîne beaucoup plus importante, de 10 mètres cubes au mètre linéaire, fut édifiée à 10 mètres en avant de la petite chaîne. La construction de ces chaînes se fit avec des pierres calcaires extraites des fonds rocheux de la Baie. De petits bateaux, échoués à marée basse sur le lieu d'extraction, en chargeaient trois à quatre mètres cubes qu'ils déchargeaient ensuite à marée haute sur l'emplacement balisé des chaînes à construire.

Un an ou deux après l'établissement des deux chaînes submersibles, la société d'endiguement construisit, dans chaque

(1) Achille LE CLER. Mémoire sur l'endiguement et la mise en culture des polders ou lais de mer de la Baie de Bourgneuf (Vendée). Extrait des « Mémoires de la Société des Ingénieurs civils », Paris, E. Lacroix, 1867.

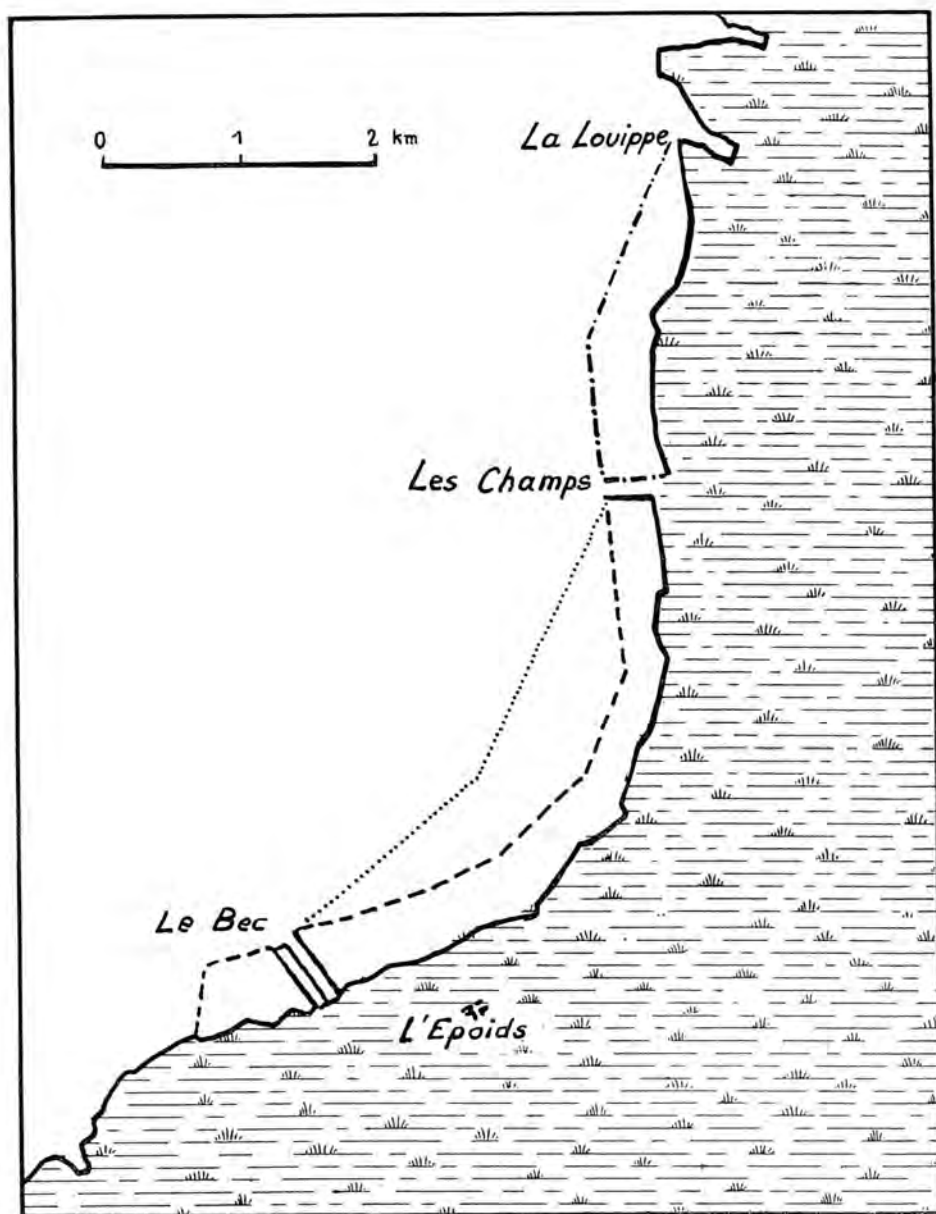


FIG. 1. — Carte des anciens polders du Dain et des Champs
et des polders en construction

En tireté : digue ruinée.

En pointillé : nouvelle digue en construction.

En tireté-pointillé : digue reconstruite sur l'emplacement d'une digue ruinée.

polder, des aqueducs pour les prises d'eau de mer des marais salants qui subsistaient en arrière, et des coëfs pour l'évacuation des eaux fluviales. Les chaînes de pierres furent évidées pour permettre de bâtir les aqueducs et d'installer les coëfs. On dut enfin aménager des « ouvertures » dans les chaînes. Ces ouvertures, soigneusement pavées, livraient passage, lors de la construction des digues définitives, à la marée. Ainsi, le niveau intérieur demeurant sensiblement identique au niveau extérieur, les vagues qui franchissaient la digue n'en ravinaient pas le revers, en retombant. La dimension optimale des vides — fonction de la hauteur relative de la marée et de la superficie du polder — dut en effet être calculée de telle sorte que les courants n'y atteignent pas des vitesses auxquelles le pavage aurait été érodé. Pour le polder du Dain, par exemple, la société d'endiguement ménagea deux mètres d'ouverture pour un hectare de polder.

Une fois tous ces travaux préliminaires effectués, le terrassement commença pour la construction de la digue définitive faite d'un remblai de sable et de vase prélevés en avant de la digue et transportés dans des brouettes pour être déversés entre les deux chaînes. Ensuite, lorsque le remblai fut parvenu au niveau des plus hautes mers, la digue fut perreyée avec des pierres de la grande chaîne ; enfin, les vides furent fermés à grand renfort de main-d'œuvre lors d'une morte eau, avec un ouvrier par mètre linéaire de vide (1). A partir de cette opération, le polder est endigué, l'eau de mer ne doit plus y pénétrer.

Les digues furent ensuite rechargées jusqu'à ce que leur crête atteigne 2 m à 2,50 m au-dessus des plus hautes mers de vives eaux. Les matériaux utilisés à cette fin étaient prélevés à l'intérieur du polder et fournis par le déblai du creusement des canaux de 10 m de large et de 1,50 m de profondeur, établis à sept ou huit mètres du pied des digues, afin d'éviter des éboulements du revers de celles-ci. Le sommet des digues fut perreyé et planté par bouture d'un arbrisseau toujours vert de quelques décimètres de hauteur (*Suaeda fruticosa* Forsk) qui constitue une excellente défense contre les vagues.

Ces travaux terminés, chaque polder fut divisé par des fossés de drainage à peu près perpendiculaires à la digue. Un grand nombre de ces fossés furent ensuite conservés comme limites de parcelles.

Les polders furent confiés par la société d'endiguement à des métayers à moitié fruit, paysans du Marais, qui devaient, en outre, payer une redevance annuelle fixe de 10 francs d'alors par hectare et fournir la semence. Ils effectuaient tous les travaux, à l'exception du battage que la société faisait elle-même pour sa propre part des récoltes. C'était la société qui imposait, après une culture initiale d'orge pour le dessalement du sol, la rotation suivante des cultures : colza, froment, fèves, froment, avoine... ou colza, froment, fèves, avoine, luzerne...

Le prix de revient de ces endiguements était évalué par A. LE CLER à environ 3.500 francs d'alors l'hectare. Cette terre valait à l'époque environ 4.000 à 4.500 francs l'hectare et, exemptée de l'impôt foncier pendant 25 ans, elle rapportait

(1) A. LE CLER raconte que pour un polder de Noirmoutier, la fermeture dut avoir lieu un dimanche par suite de la date de la morte-eau. Le curé de Barbâtre engagea en chaire ses paroissiens à se rendre au chantier. Cette attitude contraste avec celles de certains paysans zélandais qui, un dimanche, alors que les digues étaient rompues, prièrent en s'abstenant de travailler à l'obturation des brèches.

bon an, mal an, au propriétaire 210 francs par hectare et par an (200 francs de récolte + 10 francs de redevance en espèces).

Malheureusement, tous les polders de la société d'endiguement, dans la commune de Bouin, furent envahis le 16 Novembre 1940 par une marée de coefficient 84, et seul celui de la Coupelasse put être réparé. Les autres, recouverts d'une nouvelle couche de vase, étaient encore à l'abandon en 1957 quand on mit en route un projet dont l'exécution se poursuit depuis cette date.

Ce projet comprend, d'une part, la réfection de la digue du polder des Champs entre la Louippe et les Champs, sur une longueur de 2.750 mètres, et, d'autre part, la construction entre les Champs et le Bec de l'Epoids d'une nouvelle digue, d'une longueur de 3.800 mètres, en avant de la digue ruinée de l'ancien polder du Dain (Fig. 1). Cette nouvelle digue permet, outre la reprise du polder du Dain, la conquête de 194 hectares supplémentaires, conquête à laquelle A. LE CLER avait déjà pensé, car il avait prévu, dès 1867, un second polder de 206 ha, en avant du polder du Dain.

L'Administration des Domaines céda les lais de mer pour la somme symbolique d'un ancien franc et le 12 Septembre 1957 une entreprise fut déclarée adjudicataire des travaux pour un montant total estimé alors à 333.467.250 anciens francs, dont un peu plus de 100 millions pour la réfection de la digue du polder des Champs. Le Conseil municipal de Bouin, puis le Préfet de la Vendée, approuvèrent le marché et les travaux commencèrent en Mars 1958.

La réfection des digues du polder des Champs aboutit à la fermeture du polder en 1962. La digue, faite en grande partie de vases, est revêtue de dalles préfabriquées prises dans un masque de béton peut-être un peu rigide pour la nature du noyau.



FIG. 2. — Les fascinages de la nouvelle digue

(Photo F. Verger)



FIG. 3. — Photographie aérienne du Bec de l'Epoids. On distingue de gauche à droite : la nouvelle digue, la digue ruinée du polder du Dain, la digue interne de ce polder, le village de l'Epoids. Au premier plan, le port du Bec et ses bassins ostréicoles.

(Photo F. Verger)

Plus difficile fut la construction de la nouvelle digue établie en avant de la digue ruinée du polder du Dain. Après le piquetage, les travaux commencèrent par la construction de deux lignes, parallèles et distantes d'une quinzaine de mètres, de piquets de 3 mètres environ de longueur, enfoncés de 2 mètres dans la vase. Entre ces deux lignes de pieux réunies par des tendeurs métalliques, on installa à marée basse un fascinage tressé, fait de fagots. Le fascinage constitue ainsi des sortes de casiers carrés de 50 cm de côté qui forment la fondation de la digue et évite, dans une certaine mesure, les tassements (Fig. 2). Puis on déversa, sur ce matelas de fascinage, des pierres extraites non des roches de la Baie comme au XIX^e siècle, mais des carrières taillées dans les calcaires lutétiens des environs de Saint-Gervais, à une douzaine de kilomètres de la digue. Une digue de pied fut ainsi construite jusqu'à la cote 5 au-dessus du 0 des cartes marines. Cet ouvrage de forme trapézoïdale a une largeur de 4 mètres au sommet et de 14 mètres à la base. Cette digue reste submersible à haute mer et des vides ou « créneaux » ont été ménagés pour permettre le passage de la marée afin de laisser le colmatage du polder se poursuivre et d'éviter qu'il n'y ait chute d'eau lors des submersions de la digue (1).

Cette digue de pied est actuellement terminée (Fig. 3) et il va falloir élever, en arrière, le noyau de la digue définitive qui doit dépasser la cote 9 au-dessus du 0 des cartes marines. On utilisera pour cela le déblai provenant du creusement d'un

(1) Ces créneaux donnèrent quelque difficulté aux entrepreneurs, et, à deux reprises (Octobre 1961 et Septembre 1962), la mer en arracha le fond et il fallut effectuer les réparations en toute hâte.

canal de 25 mètres de largeur établi à l'intérieur du futur polder, le long et à 10 mètres du pied de la digue.

Lorsque tous ces travaux seront terminés, il est probable que l'on utilisera ces prises pour y établir, au moins dans une grande partie de leur superficie, des établissements ostréicoles très modernes (avec claires, dégorgeoirs, etc...) qui compléteront les parcs d'élevage qui se sont multipliés sur les fonds de la Baie depuis 1947. Une centaine d'hectares n'appartiendront pas à la commune, mais aux anciens propriétaires des polders ruinés, notamment à la société du polder de Bouin, et à quelques particuliers qui n'avaient pas pu, à cause de la guerre, restaurer les digues après le désastre de 1940, mais qui, en compensation, doivent abandonner leurs droits sur une autre partie de même superficie. Le reste, appartenant à la commune de Bouin, sera vraisemblablement donné en location-vente à des ostréiculteurs.

Le mode de financement de ces travaux fut souvent modifié. Dans une première phase qui ne représente que 7.000 francs (1), les travaux furent financés par :

1. une subvention de l'Etat couvrant 50 % des dépenses ;
2. un emprunt communal à intérêt de 1,25 % souscrit près d'un fonds d'investissement dépendant de la Caisse de Crédit Agricole. Les intérêts de cet emprunt, différés de cinq ans, ont été pris en charge pour 60 % par le département et pour 40 % par la commune de Bouin.

Dans une seconde phase, plus de 2.000.000 de francs de travaux furent financés par :

1. une subvention de l'Etat couvrant 75 % des dépenses ;
2. un emprunt communal souscrit près de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les intérêts fixés à 5,25 % ont été pris en charge pour 40 % par le département et pour 60 % par la commune.

Dans une troisième phase, c'est-à-dire actuellement, les travaux sont financés par :

1. une subvention de l'Etat couvrant 60 % des dépenses ;
2. un emprunt communal de même nature que celui souscrit lors de la première phase.

Il est d'ores et déjà certain que le montant initial de l'adjudication sera largement dépassé et on peut estimer à environ 10.000 francs la conquête de chacun des 434 hectares.

La comparaison des entreprises faites sous le Second Empire et des travaux actuels à Bouin ne montre guère d'évolution profonde dans la conception des digues où certains travaux comme fascinage et perreyage doivent encore être faits à la main. Les plus grandes modifications tiennent ici à l'utilisation ultérieure des espaces conquis, davantage consacrés à l'ostréiculture qu'à l'agriculture. Elles tiennent surtout au mode de financement des travaux. Tandis que l'Etat percevait 250 francs de l'époque par hectare concédé vers 1867, il dépense maintenant 5.000 francs par hectare conquis. L'initiative et le financement collectifs sont, en effet, aujourd'hui, les seuls qui permettent les travaux coûteux de conquête sur la mer, évolution générale de l'économie que l'on retrouverait d'ailleurs dans bien d'autres domaines.

(1) Il s'agit de francs 1963, ainsi que dans ce qui suit.